

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2012-466 DU 19 NOVEMBRE 2012

Chargeant **Monsieur Martial SOUNTON**, Ministre de la Réforme Administrative et Institutionnelle de l'intérim de Monsieur **Max Barthélémy AHOUEKE**, Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication, pour la période du 17 Septembre au 1^{er} Octobre 2012.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU La Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 Mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- VU le Décret n° 2012-069 du 10 Avril 2012, portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret n°2012-329 du 24 septembre 2012, chargeant Monsieur Benoît Assouan Comlan DEGLA, d'intérim du Président de la République.

DECRETE

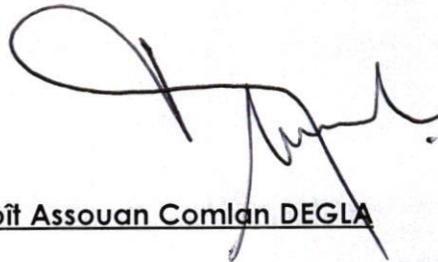
Article 1^{er} : Pour compter du **lundi 17 Septembre au lundi 1^{er} Octobre 2012**, **Monsieur Martial SOUNTON**, Ministre de la Réforme Administrative et Institutionnelle est chargé de l'intérim de Monsieur **Max Barthélémy AHOUEKE**, Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication pendant son absence.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 novembre 2012

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement, absent,

Le Ministre de l'Intérieur, Chargé de la Sécurité Publique et des Cultes.



Benoît Assouan Comlan DEGLA

Ampliations : PR : 6 - PM/CCAGEPPPDDS - SGG 2 - AN : 2 - CS : 2 - CC : 2 - CES : 2 - HAAC : 2
- MCTIC : 4 Autres Ministères - Départements : 12 - JORB : 1

